



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Région de Sédhiou

oooooo/oooooo//oooooo

Département de Bounkiling

oooooo/oooooo//oooooo

Arrondissement de Boghal

COMMUNE DE BOGHAL

PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT (PTI)

(2021 – 2022 - 2023)

Août 2020

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE BOGHAL.....	4
1.1. Le milieu physique	4
1.1.1. La situation géographique	4
1.1.2. Reliefs et sols	5
1.1.3. Le climat.....	6
1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie.....	6
1.1.5. La pluviométrie	6
1.1.6. La faune et la végétation	6
1.2. Le milieu humain	7
1.2.1. L'historique du peuplement.....	7
1.2.2. La répartition de la population	8
1.2.3. L'état et la dynamique de la population	8
II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....	9
2.1. La Vision de Développement	9
2.2. Les axes stratégiques de développement.....	9
III. ACTIONS RETENUES.....	9

INTRODUCTION

Le Sénégal est un des rares pays en Afrique de l'Ouest ayant connu un processus de décentralisation tout azimut avant les indépendances, avec la création en 1872 des Communes de Gorée et de Saint-Louis. La volonté des gouvernants sénégalais de mettre en place des politiques de décentralisation fiables se confirme davantage avec la publication d'un premier Code de l'Administration Communale dès 1966, la création des Communautés rurales en 1972, l'introduction du contrôle juridictionnel a posteriori et de la régionalisation en 1996.

Dans le souci de rendre davantage plus efficace et efficiente la gouvernance territoriale, les nouvelles autorités sénégalaises se sont engagées, à partir de 2013, dans une nouvelle réforme appelée Acte III de la décentralisation. Ainsi, par l'Acte III de la décentralisation, il s'agit d'une part, « **de préparer un cadre adéquat pour la territorialisation des politiques publiques et des offres de services publics** » et d'autre part, « **d'Organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022** ».

La mise œuvre d'une telle réforme justifie l'adoption d'un nouveau Code Général des Collectivités territoriales à travers la **loi n° 2013-10 du 19 décembre 2013** qui abroge et remplace les lois **n° 96-06 et 96-07**. L'article premier du Code d'annoncer que « ***dans le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire, les collectivités territoriales de la République sont le Département et la Commune*** ».

Les Communes et les Départements, seuls ordres de collectivités territoriales, ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement. L'accomplissement d'une telle mission passe par l'élaboration et la mise en œuvre de :

- ✓ Plans Départementaux de Développement (PDD) ; et
- ✓ Plans de Développement Communal (PDC).

Ces documents ont l'avantage d'identifier les besoins prioritaires des collectivités territoriales, dans tous les domaines d'activités (économique, social, culturel, environnemental, etc.) et de procéder à leur planification dans le temps et dans l'espace.

C'est dans ce cadre que l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou (ARDS), dans sa mission d'appui technique aux collectivités territoriales, en collaboration avec le PAPSEN¹ comme partenaire financier, a coordonné techniquement, en 2018, l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de Boghal.

Un Plan Triennal d'Investissement (PTI), élaboré et intégré dans ledit PDC, fait l'objet aujourd'hui d'une révision, pour le rendre plus actuel suivant les

¹ Programme d'Appui au Programme National d'Investissement dans l'Agriculture au Sénégal

nouvelles priorités de la Commune. Laquelle révision a été prise en charge par le Programme National de Développement Local (PNDL).

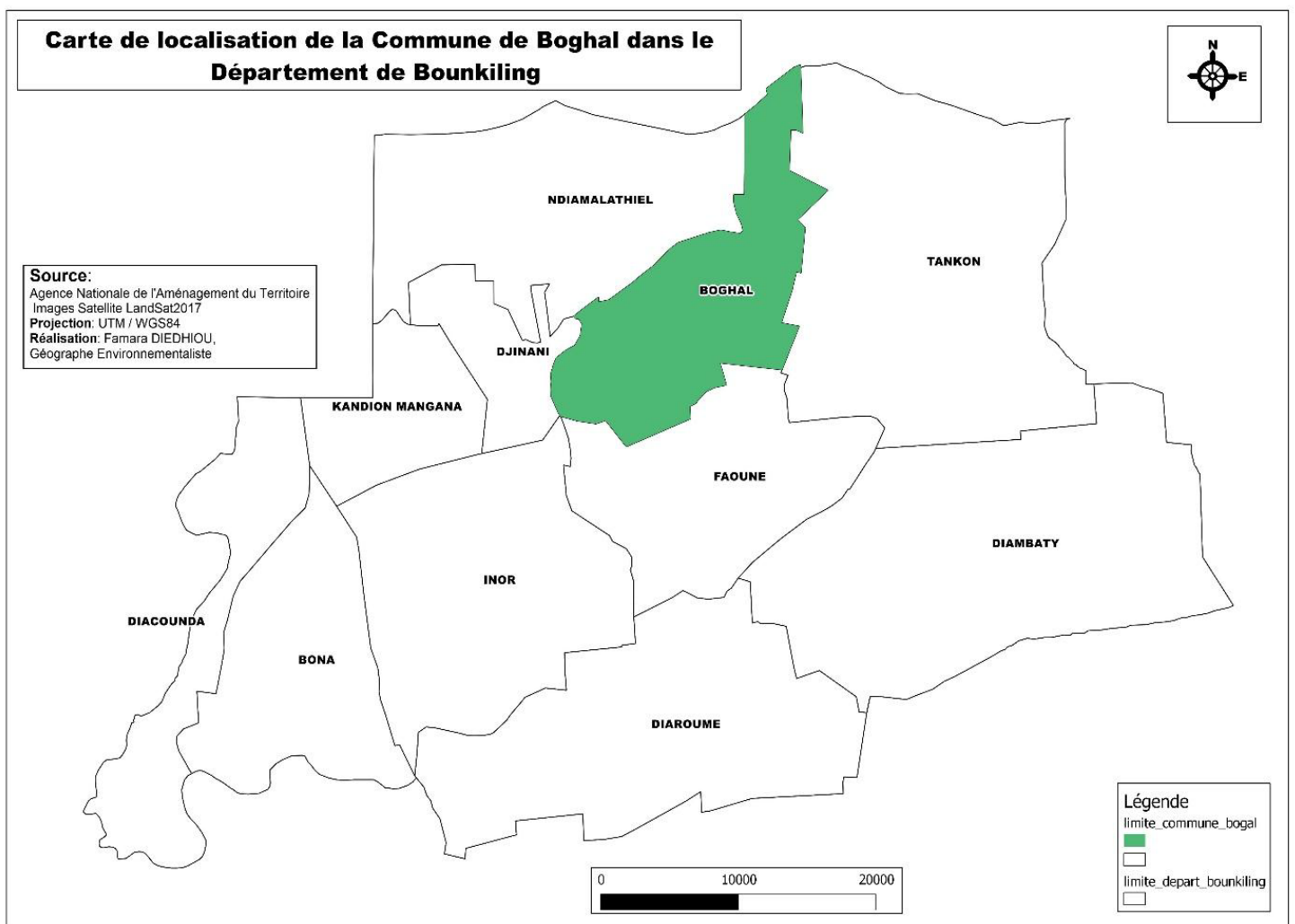
I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE BOGHAL

1.1. Le milieu physique

1.1.1. La situation géographique

Située au Nord du département de Bounkiling, la commune de Boghal est le chef-lieu d'arrondissement qui porte le même nom. La communauté rurale de Boghal est devenue commune en 2014 avec la réforme de l'Acte III de la décentralisation par la **loi 2013-10 du 28 décembre** portant Code général des Collectivités territoriales. Elle s'étend sur une superficie d'environ 216 Km². Elle est limitée :

- ✚ à l'Est par la Commune de Tankon ;
- ✚ à l'Ouest par les Communes de NDiamalathiel et Djinany ;
- ✚ au Nord par la république de la Gambie ;
- ✚ au Sud par la commune de Faoune.



1.1.2. Reliefs et sols

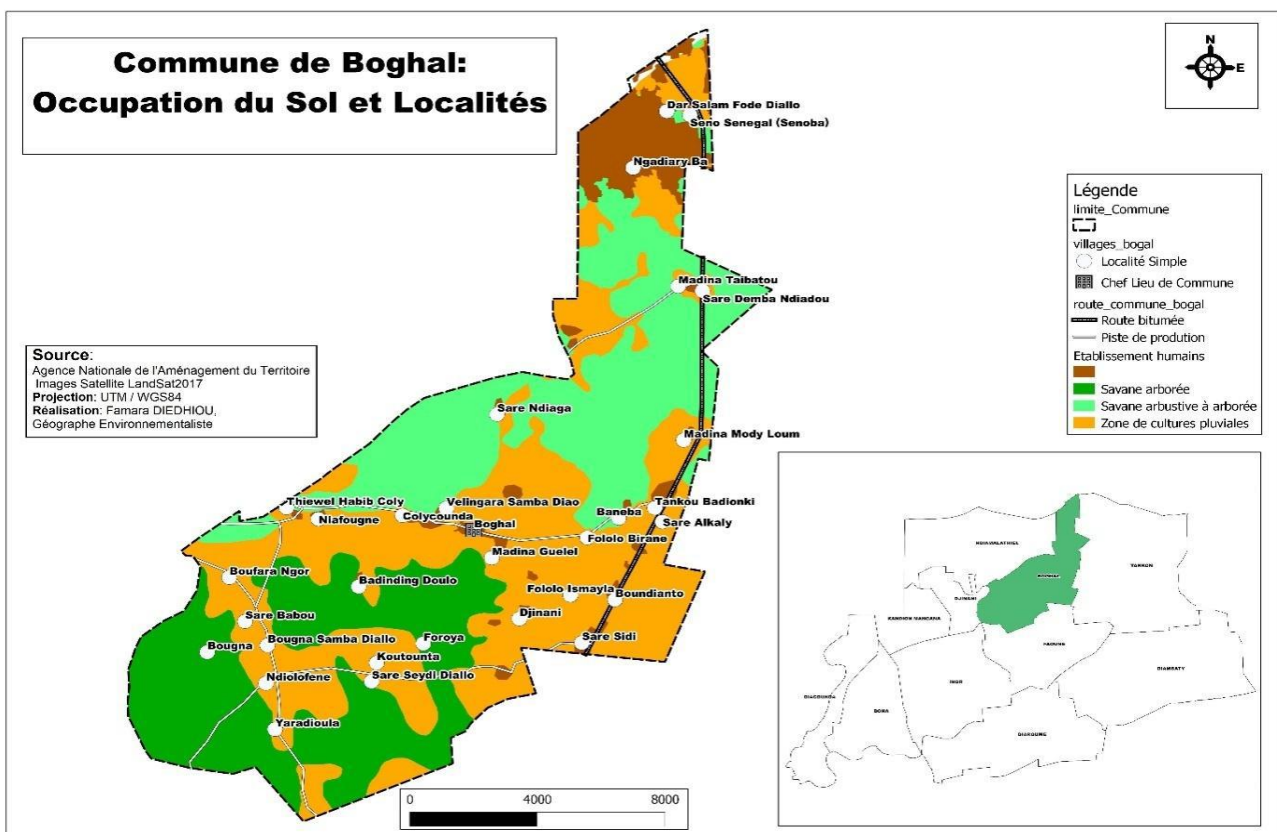
- Le relief de la commune est relativement bas constitué de bas plateaux.

Le terroir de Boghal est couvert essentiellement par deux types de sol :

- ✓ Les Deck-Dior : ce sont des sols argilo sableux de couleur rouge ou beige que l'on trouve sur le plateau et sensible à l'érosion. Ils sont légers et faciles à travailler. Ces types de sol sont favorables à la culture du coton, du mil, de l'arachide, du maïs, du sorgho, etc. Cependant, l'utilisation d'intrants constitue un facteur essentiel pour permettre l'amélioration de leur structure et d'augmenter les rendements.
- ✓ Les Sols Deck : ce sont des sols noirs, lourds et argileux, riches en matières organiques avec une bonne capacité en rétention d'eau. Ces sols hydromorphes sont propices au maraîchage, à la culture du riz, du coton et du maïs. On les rencontre dans les bas-fonds. Cependant, les effets de l'érosion hydrique (ensablement), font que ces sols ont tendance à perdre leurs aptitudes. L'appauvrissement des sols qui a été notifié lors des réunions de zone peut être expliqué par plusieurs facteurs : la surexploitation, l'érosion, l'amendement.

➤ Bilan de l'occupation du sol de la commune

Les résultats du bilan de l'occupation du sol révèlent une Commune à fort potentiel agricole et forestier. Cette situation est favorisée par un milieu physique accueillant permettant le développement des activités agro-sylvo-pastorale. La carte ci-dessous illustre cet état de fait.



1.1.3. Le climat

Le climat est de type soudanien alternant deux saisons :

- une saison sèche allant de novembre à mai, pendant laquelle la zone est balayée par les vents du nord (Alizé et harmattan) ;
- et une saison des pluies qui s'étale de juin à octobre, période pendant laquelle la mousson s'installe, celle-ci étant à l'origine des importantes précipitations que reçoit la zone.

Les températures présentent d'importantes variations avec une moyenne de 26°C en saison fraîche, tandis que celles-ci peuvent dépasser une moyenne de 35°C en période de chaleur.

1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie

Elles sont composées des eaux de surface et souterraines.

Selon les données de l'enquête réalisée pour l'élaboration du présent PDC, la commune compte 22 marres et 17 marigots qui ont une durée de rétention d'eau pouvant dépasser parfois 4 mois. On note aussi l'aménagement d'un bassin de rétention par le marabout de Boghal qui permet aux populations de mener des activités de maraichage toute l'année. Il faut noter que faute d'une utilisation rationnelle de l'eau du bassin, il est constaté des difficultés d'accès à l'eau au niveau des périmètres un peu éloignés du bassin.

Par ailleurs, ces eaux de surface représentent un réel potentiel pour l'abreuvement du bétail et les cultures de bas-fonds.

Les sources d'eaux souterraines sont accessibles à travers les puits et forages. La profondeur de la nappe varie entre 15 et 45 m suivant les villages.

1.1.5. La pluviométrie

Durant la campagne 2019 / 2020 la station pluviométrique de Boghal a enregistré 818,9 mm d'eau de pluie pour 43 jours pluvieux. Des perturbations sont souvent notées dans l'évolution de la pluviométrie comparées à d'autres campagnes, qui montrent l'effet du changement climatique, qui se répercute sur les rendements agricoles.

1.1.6. La faune et la végétation

❖ Les ressources végétales

La végétation de la commune est composée d'une flore riche et variée. Le couvert végétal est composé d'une forêt communautaire (forêt claire). Le peuplement végétal y est constitué de deux strates : la strate herbacée (*Andropogon pseudapricus*, *Paspalum* sp, *Blepharis linearifolia*...) et la strate arborée qui est composée d'arbustes et d'arbres.

Tableau 1 : les espèces les plus dominantes

Espèces végétales	Noms scientifiques
Dimb	<i>Cordylapinnata</i>
Son	<i>Lannea acida</i>
Nandox	<i>Sarcocephalus latifolius</i>
Tap	<i>Combretum paniculatum</i>
Bep	<i>Setigera</i>

Espèces végétales	Noms scientifiques
Wên	Pierocarpuscrinaceus
Kelah Lay	Lonchocarpuslaxiflora
Xasaw	Hexalobusmonopetalus
Lenké	Prosopis africana
Madd	Saba senegalensis
Kapokier	Bombax costatum
Baobab	Adansoniadigitata
Santan	Daniela olivary

Source : Secteur des Eaux et Forêts (Boghal)

Le peuplement végétal, constitué par ces espèces est utilisé de diverses façons par les populations : alimentation humaine et du bétail, la pharmacopée et l'exploitation du bois.

❖ **Les ressources animales**

La végétation existante dans la commune est favorable pour l'habitat d'espèces fauniques telles que les gibiers à poils (chat, hyène, chacal, phacochère, lièvre...), à plumes (pintades, canards, sauterelles, pigeons, perdrix, grand calao, tourterelles, perroquets...) et les primates (galago du Sénégal, le patas, le singe, le babouin...). Cependant, il faut noter que certaines espèces ont tendance à disparaître du fait de la dégradation du couvert végétal qui constitue le cadre de vie de ces dernières.

1.2. Le milieu humain

1.2.1. L'historique du peuplement

Les habitants de la Commune de Boghal sont des peuls, dont les ancêtres sont originaires de nord du Sénégal, dans l'actuelle région de Matam. En effet, la résistance des peuples du nord à l'occupation étrangère, a conduit le Gouverneur FAIDHERBE à mener des campagnes féroces contre El hadji Omar TALL qui avait une armée très puissante et qui menait une guerre sainte contre les animistes. Probablement, l'insécurité et les turbulences liées aux mouvements des troupes ont entraîné la migration de beaucoup de populations vers les régions du sud. Les populations par vagues successives sont venues dans ces localités plus paisibles pour pratiquer la religion musulmane et disposer de terres riches et fertiles propices aux activités d'agriculture et d'élevage.

Le Kabada, c'est-à-dire l'espace territoriale qui englobe et dépasse l'arrondissement de Boghal était peuplé par des Baynounk populations autochtones réticents à l'islamisation et qui probablement se sont dispersés et sont phagocytés par les autres ethnies de la Casamance.

Ainsi, les peuls venus du nord sont devenus maîtres des lieux et ont su à travers les âges conserver la langue peul qui avec les emprunts et les influences des langues de la Casamance telles que le Manding et le Diola, est aujourd'hui appelée le TORE. Ce qui montre qu'ils sont des peuls de la classe des TORODOS c'est-à-dire des marabouts toucouleurs qui sont leurs ancêtres.

Le patronyme CISSE très répandu et majoritaire dans le KABADA vient probablement d'une altération du nom « SY ». En effet, les mandingues pour

protéger leurs voisins musulmans de l'agression des ethnies animistes qui les traitaient comme des envahisseurs venus pour leur imposer l'Islam leur ont donné le nom CISSE ou bien ces derniers ont dû transformer leur nom « SY » en « CISSE » pour survivre.

Dans le KABADA les populations sont 100% musulmanes et l'ethnie TORODO est largement majoritaire. Les ouolofs, sérères et bambaras sont venus récemment dans la localité et constituent des minorités

Le découpage de collectivité territoriale en trois (03) zones répond à des spécificités qui résultent de la proximité, de l'appartenance ethnique, de la parenté et d'un vouloir de vivre en commune imposé par les circonstances naturelles.

Ces trois zones ; SENOBA, NDILOFENE et BOGHAL constituent des espaces territoriaux dans lesquels les populations de la Commune se sont regroupées pour vivre ensemble en développant des activités principalement agricole et d'élevage de bovins, d'ovins, de caprins et de la volaille.

1.2.2. La répartition de la population

Selon les statistiques du recensement de 2017 (Sous-préfecture) la population est de 18 594 habitants, sur une superficie d'environ 216 Km², soit une densité de quatre-vingt-six (86) habitants au km² avec un taux de 49,5% de femmes et de 74% de jeunes.

Cependant, cette densité au km² cache une grande disparité car la population est inégalement répartie sur le territoire communal.

En effet, la commune compte officiellement 51 villages répartis en trois Zones¹. La répartition spatiale montre que la Zone de Boghal est la plus peuplée avec 49%, suivie de la Zone de Sénoba avec 31% et la Zone de Ndiolofène qui a le pourcentage de peuplement le plus faible et ceci pouvant s'expliquer par l'enclavement de la Zone. La concentration de la population dans la Zone de Boghal est liée au statut administratif, aux infrastructures qui y sont concentrées et son accessibilité, comparativement à la Zone de Ndiolofène.

1.2.3. L'état et la dynamique de la population

La population est essentiellement composée de peulh, avec une minorité de sérères et de wolof, que l'on retrouve dans le Ndiolofène et Sénoba et qui représente 1 % de la population.

Pour ce qui est de la religion, la population est 100% musulmane ce qui explique l'existence de plusieurs foyers religieux notamment à Boghal, Niafougne, Badina, Darou Baida, Saré Guélèlle, Saré Elimane, Darou Salam.

Les mouvements migratoires touchent essentiellement les jeunes et se manifestent dans les deux sens: l'exode rural vers les villes du Nord (Dakar, Mbour, Thiès). Il y a deux tendances: la migration temporelle des élèves et surtout des jeunes filles qui, pendant les grandes vacances, se rendent dans ces grands centres pour exercer de petits métiers pour mieux préparer les rentrées scolaires ou en appui à leurs familles respectives. Parallèlement, les jeunes garçons rejoignent leurs villages respectifs afin d'aider leurs parents dans les travaux champêtres.

Pour les départs, il faut aussi noter les destinations vers l'Europe (Italie, Espagne) avec le phénomène de l'émigration non régulière, dont les motifs

sont principalement économiques: recherche d'emplois ou d'un avenir meilleur.

Par ailleurs, compte tenu de la disponibilité des terres, la commune accueille des mains d'oeuvre agricoles pendant l'hivernage, venant de la Gambie et du Saloum (Sénégal).

II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

2.1. La Vision de Développement

La commune de Boghal dispose d'un important potentiel agro-pastoral, auquel il faut ajouter sa position géographique (frontière avec la Gambie), ses richesses culturelles et religieuses qui sont autant de forces sur lesquelles elle peut s'appuyer pour son développement socio-économique. Cependant, elle fait face à un certain nombre de contraintes qui freine son développement auxquelles il faut pallier.

Ainsi, les options de développement retenues sont :

- La promotion des secteurs d'activités économiques ;
- La promotion du bien-être des populations et la protection des groupes vulnérables;
- La promotion des activités culturelles et religieuses
- Le renforcement de capacité des acteurs économiques locaux ;
- La préservation des Ressources Naturelles ;
- La formation de Ressources Humaines de qualité ;
- Promotion du partenariat et de la coopération décentralisée.

Par conséquent, partant des potentialités et contraintes du développement socio-économique de la commune, la vision qui en découle est :

« Boghal, pilier de l'Emergence Economique et Religieuse du Département de Bounkiling à l'Horizon 2023»

L'opérationnalisation de cette vision repose sur trois axes. Les actions retenues dans les différents axes offriront aux populations les conditions d'un développement économique et socioculturel durable.

2.2. Les axes stratégiques de développement

AXE 1 : Promouvoir le développement des secteurs créateurs de richesses ;

AXE 2 : Assurer un environnement propice à la promotion du Capital humain et à la gestion durable du Capital Naturel ;

AXE 3 : Développer la gouvernance transparente, la coopération décentralisée et le partenariat.

III. ACTIONS RETENUES

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
Secteurs sociaux						
SANTE	réhabiliter deux postes de santé	Sénoba ; Ndiolofène	17000	17000		34000
	construire une maternité	Ndiolofène		11800		11800
	réhabiliter deux cases de santé	Rouka Ira Solly ; Darou Salam	5000	5000		10000
	construire et renforcer en équipements deux cases de santé	Saré Alkaly ; Saré Iman		11000	11000	22000
	construire et équiper trois cases de santé	Boufara ; Darou Baïdar ; Badindin	12000	12000	12000	36000
	acquérir deux ambulances médicalisées	Sénoba ; Ndiolofène	20000	20000		40000
EDUCATION & FORMATION PROFESSIONNELLE	réhabiliter la Case des Tout-petits	Saré Alkaly	5000			5000
	construire et équiper une Case des Tout-petits	Sénoba		12500	12500	25000
	clôturer six écoles élémentaires	Saré Alkaly ; Sénoba ; Ndiolofène ; Saré Demba Ndiado ; Dongoro ; Darou Baïdar	20000	20000	20000	60000
	réaliser un point d'eau moderne	Badindin		10000		10000
	construire et équiper trois écoles élémentaires	Sinthiou Séno ; Banéba ; Saré Ndiaga	21750	21750	21750	65250
	593 tables banc à acquérir pour 7 écoles élémentaires	Saré Alkaly ; Sénoba ; Ndiolofène ; Saré Demba Ndiado ; Dongoro ; Darou Baïdar ; Bogal	6918,334	6918,334	6913,332	20750
	construire 8 blocs administratifs à l'école élémentaire	Bogal ; Saré Alkaly ; Sénoba ; Ndiolofène ; Saré Demba Ndiado ; Ryad ; Saré Sidy ;	7333,334	7333,335	7333,331	22000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
		EFA Sénoba				
	réhabiliter le bloc administratif de l'école élémentaire	Boghal		1250		1250
	construire et équiper un centre de formation pour les femmes	Boghal		25000	25000	50000
	construire et équiper un lycée d'enseignement général (PM ²)	Boghal				0
HYDRAULIQUE	étendre le Réseau d'Adduction d'Eau Potable sur 13 km	Boghal (6 villages) ; Ndiolofène (2 villages) ; Darou Baïdar (1 villages) ; Sénoba (1 village)	34666,666	34666,667	34666,667	104000
ASSAINISSEMENT	promouvoir la réalisation 250 latrines modernes pour les ménages	commune	166666,666	166666,667	166666,667	500000
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	reboiser le long de la route principale	commune	2000	2000	2000	6000
	former les acteurs locaux sur la gestion de l'environnement	commune	1000		1000	2000
	acquérir 5 charrettes	Sénoba ; Saré Alkaly ; Ndiolofène ; Darou Baïdar		1000	1500	2500
Jeunesse & Sport	construire un foyer des jeunes	Saré Alkaly		10000	10000	20000
	aménager l'aire de jeu du terrain municipal	Boghal	5000	5000	5000	15000
Sous-total Secteurs sociaux			324335	400885,003	337330	1062550
Secteurs économiques						
AGRICULTURE	acquérir les matériels agricoles (20 motoculteurs ; 20 tracteurs ; 90 harara ; 90 charrues ; 90	commune	41666,666	41666,666	41666,668	125000

² Pour Mémoire

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	semoirs)					
	construire 2 magasins de stockage	Boghal ; Ndiolofène		8000	8000	16000
	aménager 8 bassins de rétention (PM)	Boufara ; Ndiolofène ; Banéba ; Saré Demba Coumbayel-Sénoba ; Saré Iman ; Gnafoune-Badindin ; Saré Diélél-Fololo ; Darou Baïdar				0
	aménager 3 périmètres maraîchers	Sénoba ; Saré Alkaly ; Ndiolofène	10000	10000	10000	30000
	construire une digue de rétention d'eau (PM)	Ndiolofène				0
	réhabiliter un bassin de rétention (PM)	Boghal				0
	construire une unité de transformation des fruits et légumes	Boghal		10000	15000	25000
	acquérir matériels d'allégement des travaux des femmes (15 moulins ; 4 décortiqueuses ; 2 batteuses)	commune	20000	10000	20000	50000
ELEVAGE	construire une unité de transformation de lait	Saré Alkaly		5000		5000
	aménager une fourrière municipale	Boghal		2000		2000
	construire un abattoir moderne	Boghal			8000	8000
	réhabiliter un abattoir	Saré Alkaly	3000			3000
PECHE	xxx					0
FORESTERIE	xxx					0

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
Sous-total Secteurs économiques			74666,666	86666,666	102666,67	264000
Secteurs d'appui à la production						
COMMERCE ET ARTISANAT	construire des souks aux alentours de la gare routière	Sénoba	15000	10000	10000	35000
	construire un marché permanent	Boghal		10000	10000	20000
TRANSPORT ET COMMUNICATION	construire six digues de désenclavement (passerelles) (PM)	Boufara-Saré Bafé ; Thiéwel-Badindin ; Fololo-Saré G Cissé ; Sénoba-Diéydina ; Saré Iman-Rouka Solly ; Ndiolofène-Darou Salam Cissé				0
	bitumer l'axe Saré Alkaly-Ndiamacouta (25 km) (PM)	commune				0
	aménager 36 km de pistes	Saré Bafé-Boufara-Sarégagne-Sinthiou Diamal (17 km) ; Fololo Birane-Saré Thianado-Darou Baïdar-Saré Ardo-Saré Dembel (19 km);	360000	360000	360000	1080000
Sous-total Secteurs d'appui à la production			375000	380000	380000	1135000
Gouvernance						
	moderniser le bureau d'état civil	Boghal		6500	6500	13000
	former les agents en archivage et exploitation du logiciel de traitement des faits d'état civil	Boghal			2000	2000
	former les conseillers en décentralisation et gouvernance locale	Boghal	500		500	1000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	former les élus et les acteurs locaux sur la gestion foncière	Boghal		1500		1500
	former les élus et les chefs de village sur la mobilisation des ressources fiscales locales	Boghal	500		500	1000
Sous-total Gouvernance			1000	8000	9500	18500
Total PTI			775001,666	875551,669	829496,67	2480050

Le coût total du Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Commune de Boghal est de **deux milliards quatre cent quarante vingt millions cinquante mille (2.480.050.000) francs CFA.**